



Communiqué de presse

Date : 6 décembre 2022

Séparés mais unis – facteurs de réussite d'une parentalité à plusieurs domiciles

En Suisse, un nombre important d'enfants dont les parents sont séparés vivent de manière multilocale, tantôt chez un parent tantôt chez l'autre. Le quotidien de ces familles n'était jusqu'ici que peu documenté, et il était difficile d'appréhender ce qui peut compliquer leur situation et ce qui pourrait au contraire contribuer à soutenir leur organisation. Une étude publiée aujourd'hui sur la situation des enfants et parents qui vivent dans des ménages séparés montre que le bien-être des enfants est surtout influencé par la qualité de la relation entre leurs parents et leur capacité à gérer les conflits et qu'il n'est pas moins élevé que celui des enfants dont les parents vivent ensemble.

Les situations familiales après une séparation ou un divorce sont un des thèmes prioritaires de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF. La présente [étude](#) a été réalisée auprès de 2868 mères et pères vivant séparément et de 244 enfants par l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant (MMI), le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA et Andrea Büchler de l'Institut des sciences juridiques de l'Université de Zurich. Elle présente entre autres les circonstances favorables à un arrangement familial multilocal, ainsi que les obstacles existants.

S'appuyant sur les résultats de l'étude, la COFF s'est penchée sur ce qui pourrait être amélioré dans le cadre juridique, mais aussi dans la vie quotidienne, pour soutenir au mieux ces familles et elle adresse [neuf recommandations](#) à différents acteurs. Selon la commission, un droit de la famille adapté aux réalités actuelles doit s'affranchir du statut du mariage. Dans une famille recomposée, la responsabilité de la prise en charge doit également pouvoir être assumée par des tiers. La COFF invite par ailleurs les écoles et les structures extrafamiliales à communiquer avec les deux parents et enjoint les tribunaux et les autorités à mettre en oeuvre de manière effective le droit de participation des enfants.



L'étude ainsi que les recommandations de la COFF ont été présentées lors du Forum Questions familiales qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2022 à Berne. Les présentations écrites des exposés qui ont été tenus lors de cette manifestation sont disponibles sur le site de la COFF (www.coff-ekff.admin.ch). Par ailleurs, un [article consacré à l'étude mentionnée ainsi qu'aux recommandations de la COFF](#) paraît aujourd'hui dans la revue CHSS.

Questions de politique familiale et sociale

La COFF est une commission extraparlamentaire qui s'engage pour des conditions favorables aux familles. Elle joue un rôle important dans le traitement politique des questions de société et veille à fournir aux autorités fédérales et aux cercles intéressés des connaissances spécifiques en matière de politique familiale. La commission est composée de quinze membres, issus d'organisations actives dans le domaine de la politique familiale, d'instituts de recherche travaillant sur le thème de la famille, ainsi que de spécialistes dans les domaines du social, du droit et de la santé.

Renseignements :

Nadine Hoch, responsable du secrétariat de la COFF
Office fédéral des assurances sociales
tél. +41 58 484 98 04
tél. +41 79 129 24 73
nadine.hoch@bsv.admin.ch